Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2021 à la salle polyvalente à Promasens à 20h00

A 20h00, **M. Claude Conus, Vice-syndic**, ouvre l'assemblée communale ordinaire dite des comptes. Au vu de la situation sanitaire le Conseil communal a décidé de tenir cette assemblée à la salle polyvalente de Promasens qui permet un meilleur respect des distanciations sociales. Le Vice-syndic remercie la présence de M. Willy Schorderet, Préfet de la Glâne ainsi que celle de M. Valentin Bard, Lieutenant de Préfet. Il précise que le point 3 du tractanda sera présenté par M. Willy Schorderet.

M. Claude Conus profite de l'occasion pour présenter Mme Ginette Zeugin qui a été engagée en qualité de boursière communale à partir du 1er mars 2021 et il lui souhaite une cordiale bienvenue.

Des mesures organisationnelles ont dû être prises en raison de l'épidémie du COVID qui perdure. Le port du masque, la distance des 1.5 m sont à appliquer ainsi que le respect de la distanciation sociale à la sortie et également devant la salle polyvalente.

Pour cette assemblée le procès-verbal est tenu par Mme Déborah Gilliard-Schiliro, secrétaire.

M. Claude Conus informe que cette assemblée communale est enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction.

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 14 du 9 avril 2021, par affichage au pilier public, par mention sur le site Internet de la commune et par envoi d'un tout-ménage. Le Vice-Syndic précise que certains citoyens ont pu recevoir la convocation en deux exemplaires, en raison d'une erreur de distribution commis par la poste. Le tractanda est le suivant :

Tractanda :

1. Procès-verbaux
   - 1.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020
   - 1.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020

2. Comptes 2020
   - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
   - 2.2 Présentation des comptes d'investissement
   - 2.3 Présentation du bilan et hors-bilan
   - 2.4 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière
   - 2.5 Approbation

3. Information sur l'investissement « Réfection de canalisations pour Fr. 40'000.-- » , présenté aux assemblées communales du 22 septembre 2020 et du 15 décembre 2020.
   - 3.1 Réfection de canalisations : validation de la décision du Conseil communal pour un complément de Fr. 40'000.--
   - 3.2 Rapport de la commission financière lu en assemblée communale le 22 septembre 2020
   - 3.3 Approbation

4. Divers

M. Claude Conus demande si le tractanda appelle des commentaires ou remarques de la part de l'assemblée communale.

M. Jean Dorthe souhaite s'exprimer suite à un article paru dans la liberté du lundi 19 avril 2021, « Rue et Ecublens sont prêtes à fusionner » un titre qui interpelle, selon M. Dorthe. Les citoyennes et citoyens d'Ecublens devraient donner leur feu vert pour une étude de fusion. En premier lieu, il relève qu'aucune information, à ce sujet, n'est mentionnée dans le tractanda de ce soir. Ensuite, il rappelle qu'à l'issue du sondage du 14 février 2021 pour une fusion des 6 communes de la Glâne-Sud, le Préfet s'exprimait en mentionnant que le projet n'était pas enterré

Projet

et suggérait de le remettre sur les rails avec les nouveaux exécutifs desdites communes. Selon les divers articles parus dans la presse, il estime que tout se fait dans l'ombre, dans le dos des citoyennes et des citoyens. Cette manière de procéder démontre un manque de respect envers les nouveaux élus. Il reprend ensuite les propos de M. Joseph Aeby, Syndic de Rue, qui soulignait « l'objectif est une fusion au 1er janvier 2022 ». M. Jean Dorthe répond à cela, « c'est une utopie et c'est mettre la charrue avant les bœufs ». De plus, il fait remarquer qu'aucun crédit n'est prévu dans le budget 2021 pour l'étude d'une fusion. Pour conclure, il propose aux Syndics des communes de Rue et d'Ecublens de s'inspirer d'un article paru dans la liberté du mois de mars au sujet du Syndic démissionnaire, M. Philippe Conus, de la commune d'Ursy, qui sait respecter et écouter ses citoyens.

Le Vice-Syndic lui répond que ce sujet sera abordé au point 4.

M. Jean Dorthe précise « ma remarque est, aucune information dans le tractanda, alors que dans 8 mois ça devrait être fait ».

M. Sébastien Wirz propose à l'assemblée d'observer une minute de silence, en mémoire de Mme Dietz Ingerbord décédée le 19 avril 2021.

L'assemblée se lève et respecte une minute de silence.

M. Claude Conus demande s'il y a d'autres questions ou remarques au sujet de ce tractanda. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut donc délibérer valablement.

Deux scrutateurs sont nommés, Monsieur Valentin Dougoud et Madame Danica Mutti. Mmes Déborah Gilliard-Schiliro, Ginette Zeugin, ainsi que Messieurs Willy Schorderet et Valentin Bard ne peuvent pas voter.

Les scrutateurs donnent le nombre de personnes pouvant voter. Il y a 44 participants.

Projet

1. Procès-verbaux

1.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020 ayant été refusé lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2020, le Conseil communal vous propose de passer au vote la version modifiée. Le procès-verbal corrigé était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la commune. Il ne sera donc pas lu.

Claude Conus demande si le procès-verbal appelle des commentaires ou remarques de la part de l'assemblée communale. Cela n'est pas le cas.

Les personnes qui acceptent ce procès-verbal sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 40, contre 1, abstentions 3.

Le procès-verbal est donc accepté par 40 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, avec remerciements à Mme Gilliard-Schiliro, secrétaire, pour son travail de correction.

1.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la commune. Il ne sera donc pas lu. Ce procès-verbal suscite-t-il des commentaires ou remarques de l'assemblée. Cela n'est pas le cas, le Vice-Syndic propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent ce procès-verbal sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 42, contre 0, abstentions 2.

Le procès-verbal du 15 décembre 2020 est donc accepté par 42 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, avec remerciements à Mme Gilliard-Schiliro, secrétaire, pour son excellente rédaction.

2. Comptes 2020

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2020 lors de sa séance du 16 mars 2021. Ils ont été révisés par la Fiduciaire Hervest en date du 18 mars 2021. De plus, ils ont fait l'objet d'une présentation à la commission financière le 24 mars 2021 en présence de Monsieur Laurent Pralong, réviseur responsable de la Fiduciaire Hervest.

Avant d'aller dans le détail des comptes, Claude Conus mentionne que l'année 2020 a été une année standard au niveau des finances. Elle clôt avec un bénéfice de Fr. 8'912.19. Le budget prévoyait, quant à lui, un bénéfice de Fr. 6'120.20. Il a été possible d'effectuer des amortissements supplémentaires pour Fr. 253'083.80.

Cette année 2020 a été marquée par des importantes et imprévisibles entrées fiscales découlant de mutations et gains immobiliers sur des transactions immobilières. L'impôt sur le revenu des personnes physiques facturé en 2020 est meilleur que la prévision budgétaire. La présentation des comptes 2020 permettra de détailler les postes qui nécessitent une explication de la part du Conseil communal. Claude Conus relève que les comptes détaillés étaient à disposition au secrétariat communal et également sur le site Internet de la commune.

Présentation des états financiers 2020 :

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement

Chapitre 9 – 90 – Impôts :

M. Jean Dorthe souhaite avoir un complément d'information concernant le chapitre « 942.423.00 – Loyers Auberge communale », à savoir si le montant de Fr. 44'774.90 correspond à l'entier des loyers versés par les locataires du bâtiment de l'Auberge communale.

M. Claude Conus confirme.

M. Bernard Dougoud constate à la présentation de ces comptes et avec l'amortissement supplémentaire de Fr. 253'083.80 que la commune se porte bien et demande pour la troisième fois en trois assemblées que le taux de l'impôt soit baissé. Chaque année, la commune amortit à hauteur de Fr. 100'000.--, environ. Malgré, ces résultats positifs, le contribuable ne bénéficie d'aucune baisse du taux d'imposition. M. Bernard Dougoud s'adresse au nouveau Conseil communal et demande qu'il prenne les choses en main, afin de proposer une baisse du taux d'impôts. Il conclut en mentionnant « si je fais une relation plus loin, on ne va pas faire de la capitalisation comme on est en train de la faire, pour la donner à Rue ». Il souhaite que les contribuables du village d'Ecublens bénéficient enfin, d'une baisse du taux d'impôt.

M. Claude Conus répond qu'une baisse d'impôt ne pouvait être présenté lors de l'assemblée des comptes, le budget 2021 ayant été voté. Le nouvel exécutif traitera cette demande.

M. Bertrand Godel précise que ce point a été discuté en séance du Conseil communal. Le budget ayant été fait, il n'était plus possible de proposer une diminution du taux d'impôt. Il confirme ensuite, que le budget 2022 tiendra compte d'une baisse de l'impôt et qui sera décidée par le nouvel exécutif.

M. Bernard Dougoud remercie M. Bertrand Godel, Conseiller communal.

M. Jean Dorthe espère que lors de la prochaine assemblée communale, cette diminution de l'impôt ne devra pas faire l'objet d'une nouvelle demande.

M. Willy Schorderet précise que sur ce point, la loi sur les communes est claire, si le Conseil communal accepte, il doit proposer une variante à ses citoyens. Il ajoute qu'il y a plusieurs variantes possibles, soit une diminution sur une année, dans le cas où l'évolution est incertaine, ou alors, sur du long terme. Il conclut « la demande a été faite, le Vice-Syndic et les conseillers ont confirmé, finalement cela répond à la loi sur les communes et puisque cela a été accepté, pour moi c'est une obligation de venir avec des variantes la prochaine fois ».

Projet

M. Bernard Dougoud remercie M. le Préfet pour ces précisions qui sont très appréciées des citoyens.

M. Jean Dorthe ajoute « tout le temps demander et ne rien avoir, ça ne va plus ».

M. Valentin Dougoud souhaite reprendre ce qui a été dit. Il comprend bien que le Conseil communal n'est pas en mesure de proposer une baisse fiscale puisque le budget, comme déjà dit, a été accepté « quoi que si on voulait, on pourrait mais ce n'est pas le but, on ne va pas revoter un budget pour une baisse fiscale ». Il trouve dommage que lors des différentes demandes de diminution de l'impôt, il a plus ou moins été remis en place, poliment, par une personne dont il taira le nom et, il se réjouit de voir que finalement, à l'assemblée de ce soir, bien que 4 conseillers soient toujours les mêmes et avec juste une personne en moins, le Conseil communal accède à cette demande qui est justifiée. Il précise qu'année après année des amortissements supplémentaires de Fr. 100'000.— à Fr. 150'000.— sont réalisés. C'est de l'argent que le contribuable paie et fait remarquer que ces sommes dorment dans les caisses communales. Enfin, il ajoute qu'en cette période de pandémie, certaines communes ont octroyé des aides et propose de faire également un geste sous forme de réduction fiscale. Il termine en mentionnant qu'il apprécie le geste et les propos de ce soir. Tenant compte de ce qui a été dit préalablement, il espère que la baisse sera proposée sur du long terme, ceci afin d'éviter de revenir à chaque assemblée avec un vote sous condition. Il rappelle qu'un argument était systématiquement mis en avant, qui évoquait des charges à venir. Sur ce point, il propose de laisser les projets murir et se concrétiser, et lorsqu'il faudra finalement participer financièrement à ces investissements, il mentionne « je n'ai rien contre qu'on augmente l'impôt, si c'est justifié, pour moi y a pas de soucis. Je crois qu'il faut pouvoir s'adapter et je suis content de la réponse qui a été apportée ce soir. Merci. ».

<u>Chapitre 9 – 900.406.00 – Impôt sur les chiens :</u>

M. Sébastien Wirz fait référence au règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens daté du 6 février 2018 et souligne que les comptes 2020 présentent un montant de Fr. 5'416.50, sous ce poste. La taxe s'élevant à Fr. 100.—, il en déduit qu'il y a 55 chiens sur notre territoire communal. Il souhaite savoir si cet impôt est encaissé de manière équitable à tous les propriétaires de chiens à l'exception des chiens d'aide, de l'armée de la police des gardes-faunes, des chiens d'avalanches, de recherches d'animaux blessés ou mort et des chiens de protection des troupeaux, selon l'article 13 « Exonération (art. 47 LDCh et 55 RDCh) », dudit règlement.

Mme Colette Pache répond qu'à la connaissance du Conseil communal tous les chiens déclarés, sont facturés. Cette demande fera toutefois l'objet d'un contrôle.

M. Sébastien Wirz rétorque qu'il ne porte aucune accusation, mais ayant entendu certaines rumeurs, il souhaitait s'assurer que la taxe soit facturée de manière équitable à tous les propriétaires de chiens, ceci également dans le but de maintenir une harmonie villageoise.

M. Willy Schorderet apporte un complément d'information à ce sujet. Il explique qu'il existe une base de données « Amicus » qui est à disposition des communes et dans laquelle la commune doit remplir certaines informations. Il est donc possible de mettre en corrélation la base cantonale et la liste des propriétaires de chien de la commune.

M. Sébastien Wirz conclut en mentionnant qu'il est satisfait par la réponse du Conseil communal qui confirme que tous les chiens sont taxés. Il passe ensuite à sa deuxième question qui concerne le montant de la taxe. Il relève que la taxe cantonale s'élève à Fr. 100.— pour les chiens et l'impôt communal également. Il informe avoir pris contact avec la Préfecture de la Glâne qui lui a confirmé que la commune d'Ecublens est l'une des communes qui encaisse l'émolument le plus élevé du canton de Fribourg pour la détention d'un chien. La majorité des communes encaissent une taxe variant de Fr. 20.— à Fr. 50.—. Il souhaite savoir s'il y a une raison à cela.

M. Claude Conus répond que le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens a été validé en assemblée communale, en décembre 2017.

M. Willy Schorderet ajoute que la fixation du montant de la taxe est de la compétence de la commune.

Projet

M. Sébastien Wirz s'étonne que le montant fixé soit si élevé. En effet, les infrastructures sur le territoire communal ne lui semble pas le justifier. Il conclut en mentionnant que ledit impôt s'élève à Fr. 55.— à Rue, il cite « s'il y a une fusion qui doit se faire, on verra si on s'adapte à Rue ou pas ».

Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Chapitre 7 - 720.318.10 – Frais de valorisation :

M. Bernard Dougoud remarque que le coût pour l'élimination des branches est très élevé et souhaite savoir si le Conseil communal a étudié la possibilité de déposer ces branches à la déchetterie de Promasens. De plus, il signale qu'un certain nombre de personnes, qui utilisent le dépôt communal de branches, ne sont pas citoyens d'Ecublens. Pour terminer, il mentionne que le dépôt de branches arrive au maximum de sa capacité.

M. Jean-Paul Jungo répond qu'aucune approche n'a été faite auprès de la commune de Rue pour le dépôt des branches, le Conseil communal souhaitant maintenir le dépôt actuel en raison de sa proximité. Toutefois, cette remarque est prise en compte et sera discutée au sein du Conseil communal.

M. Bernard Dougoud remercie M. Jean-Paul Jungo, conseiller communal pour sa réponse.

M. Claude Conus ajoute que le tas de branches sera éliminé d'ici la fin du mois.

Chapitre 6 – 620.314.20 – Transports et communications :

M. Valentin Dougoud revient sur le montant de Fr. 10'055.25 qui correspond à l'achat des radars pédagogiques et demande au Conseil communal une confirmation, à savoir si ce montant avait été prévu au budget.

M. Claude Conus et Mme Colette Pache confirment qu'aucun montant n'était inscrit au budget pour cet achat.

M. Valentin Dougoud fait remarquer au Conseil communal « je l'ai dit à la dernière assemblée, je ne veux pas le répéter et faire des épitaphes la dessus, mais je pense que ça, à l'avenir, il faudrait quand même y penser, c'est quand même une dépense qui est hors budget, je pense que ça n'est pas légal. Je tenais à vous le rappeler, pour moi ça ne me pose pas de problème, vu l'investissement que c'est, mais je pense qu'à l'avenir, il faut un peu plus anticiper les choses ». Il rappelle ensuite que cet achat avait dû être demandé à plusieurs reprises, notamment par M. Spinelli, et que l'achat des radars a finalement été concrétisé suite au dépôt d'une pétition, ce qu'il trouve dommage. Une nouvelle fois, il relève « il faut anticiper un petit peu plus, c'est Fr. 10'000.—, ce n'est pas grand-chose. On a assez d'argent, comme on m'a répondu à la dernière assemblée, mais ça reste quelque chose de pas légal. Aucun problème pour moi, vu l'investissement que c'est, mais tachez d'y penser à l'avenir ».

Mme Colette Pache confirme que cette dépense a été faite hors budget, le Conseil communal souhaitant répondre au souhait de la population.

M. Valentin Dougoud rétorque « il n'y a pas de soucis, mais ça fait 4 ans qu'il fallait répondre à la population car ça fait 4 ans que les demandes étaient là. Je sais que le problème ne vient pas des 4 personnes qui sont devant moi, je vous rassure ».

M. Claude Conus demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur les comptes de fonctionnement.

2.2 Présentation des comptes d'investissement

Chapitre 6 – Transports et communications :

Etude du concept de sécurité des routes Fr. 14'101.50.

Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement

Réfection de canalisation Fr. 80'826.30

Projet

Excédent de charge de Fr. 94'927.80

2.3 Présentation du bilan et hors-bilan

M. Daniel Zito souhaite savoir si le thème du concept de sécurité sera abordé plus en détail dans les divers. Il constate qu'un montant d'environ Fr. 14'000.— a été énoncé. Il rappelle que lors de la dernière assemblée, le Conseil communal avait indiqué que des informations seraient communiquées aux citoyens durant le premier trimestre de cette année.

Claude Conus confirme que cette thématique sera reprise dans les divers.

L'assemblée n'a pas d'autres questions sur la présentation des états financiers 2020.

2.4 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

La présence de l'organe de révision n'est pas nécessaire à l'assemblée communale. Mme Ginette Zeugin fait donc la lecture du rapport émis par la fiduciaire Hervest.

Madame Ginette Zeugin passe à la lecture du rapport.

Claude Conus donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Claude Godel pour la lecture du rapport de la commission financière.

Monsieur Jean-Claude Godel fait la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes présentés pour l'exercice 2020 et d'en donner décharge aux organes responsables.

Claude Conus remercie la commission financière pour son rapport.

Projet

2.5 Approbation

Le Vice-syndic propose de passer les comptes 2020 au vote ; le Conseil communal ne peut pas voter. Les personnes qui acceptent les comptes 2020 sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 39, contre 0, abstention 1.

Claude Conus passe au point 3 de l'assemblée, lorsque **M. Valentin Dougoud** l'interrompt, gentiment, afin de savoir si les comptes d'investissements et de fonctionnements ont été votés dans le même temps.

M. Claude Conus s'excuse et remercie M. Valentin Dougoud pour sa remarque. Le Vice-Syndic propose de passer maintenant au vote les comptes d'investissement 2020, le premier vote concernait donc les comptes de fonctionnement 2020 ; il rappelle que le Conseil communal ne peut pas voter. Les personnes qui acceptent les comptes d'investissement 2020 sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 34, contre 1, abstention 5.

Les comptes de fonctionnement 2020 sont approuvés à 39 voix pour, contre 0, abstention 1.

Les comptes d'investissement 2020 sont approuvés à 34 voix pour, contre 1, abstentions 5.

3. Information sur l'investissement « Réfection de canalisations pour Fr. 40'000.— » , présenté aux assemblées communales du 22 septembre 2020 et du 15 décembre 2020.

M. Claude Conus donne la parole à Monsieur Willy Schorderet, Préfet de la Glâne, pour la présentation de ce point.

3.1 Réfection de canalisations : validation de la décision du Conseil communal pour un complément de Fr. 40'000.--

En introduction, **M. Willy Schorderet, Préfet,** s'adresse à l'assemblée communale et remercie les citoyens de leur présence en nombre et de l'intérêt qu'il porte à leur commune. Il remercie également les citoyens pour les questions et le déroulement des discussions de ce soir et relève « c'est en discutant avec les élus, c'est en participant que la commune vit et puis votre participation, vos questions, vos curiosités font avancer les choses ». Sur ces mots, il conclut en remerciant les citoyens.

Avant de débuter la présentation du point 3, **M. Willy Schorderet** souhaite revenir sur l'avant dernière intervention de M. Valentin Dougoud portant sur le montant dépensé dans le cadre de la sécurité routière. Il relève la volonté du Conseil communal de faire vite et bien. Il précise que le Conseil communal est en droit de proposer une nouvelle dépense à chaque assemblée, mais relève qu'effectivement, le citoyen n'aime pas être mis devant le fait accompli. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales, de nouvelles règles devront être appliquées, dans le cadre de nouvelles dépenses et de dépenses supplémentaires, et ajoute que ces règles seront plus précises.

Concernant le point 3 – information sur l'investissement « Réfection de canalisations pour Fr. 40'000.— » , **le Préfet** mentionne que le montant concernant cet objet est indiqué dans les comptes d'investissement, et s'élève à Fr. 80'826.30. Il rappelle qu'un crédit de Fr. 70'000.— a été voté précédemment, auquel s'ajoute Fr. 10'826.30 de dépenses supplémentaires, à ce jour.
M. Willy Schorderet ne souhaite pas revenir dans le détail sur les faits de cette affaire. Toutefois, il rappelle que lors de l'assemblée du 22 septembre 2020, le Conseil communal a fait voter un complément d'investissement de Fr. 40'000.—. Comme évoqué, un crédit de Fr. 70'000.— avait alors déjà été approuvé. Il s'agissait donc, de valider une décision du Conseil communal, pour un crédit supplémentaire de Fr. 40'000.—.
Le Syndic mentionnait que l'immeuble Guillet était construit et que les premiers locataires arrivaient. Il était donc impératif de raccorder cet immeuble. Le Conseil communal expliquait qu'en raison de la situation sanitaire du moment et qu'après avoir consulté la commission financière, il considérait cette dépense comme imprévisible et urgente au sein de la loi sur les communes.
M. Willy Schorderet, relève que durant les dernières assemblées, il y a eu plusieurs interventions. Aussi pour expliquer les nombreuses discussions, les différents partis ont argumenté par rapport aux conduites, aux choix, aux variantes et à l'évolution du projet. Le Préfet fait remarquer que plusieurs citoyens ont fait part de leur interrogation par rapport à ces changements et également par rapport aux décisions prises. Notamment, il fait référence au retard qui a été pris dans le cadre de ce dossier et qui a contraint la commune à trouver des solutions rapidement, en raison de l'arrivée des locataires dans l'immeuble. Les citoyens relevaient alors, que si la commune avait anticipé les choses, la demande de crédit supplémentaire n'aurait pas été nécessaire.
Lors de l'assemblée communale du 22 septembre 2020, les citoyens ont refusé cette demande de crédit complémentaire de Fr. 40'000.—.
Par la suite, la Préfecture a été consultée sur le bien-fondé de la décision prise par le Conseil communal. Le Préfet mentionne « on pourrait épiloguer longtemps à savoir, si cette dépense était imprévisible ou urgente, sur le fait que la commission financière avait donné son préavis et si cela était suffisant ou pas, que du fait de la pandémie tout était plus difficile, et dès lors, si le Conseil communal pouvait adopter ou non cette dépense supplémentaire, comme il l'a fait ».
Comme présenté dans les comptes d'investissement, les montants dépensés, dans le cadre de cette conduite, sont de Fr. 80'826.30. M. Willy Schorderet explique « on a un montant complémentaire d'environ Fr. 10'000.— par rapport à ce crédit et selon les informations que nous avons à la Préfecture, informations que nous avons pu recevoir de la commune, il reste encore un montant d'environ Fr. 10'000.— qui va encore être dépensé. Ce montant inférieur à Fr. 10'000.— concerne en particulier, les frais de géomètre ainsi que la mise à l'enquête de la conduite. Finalement, le crédit supplémentaire nécessaire pour la commune ne sera pas de Fr. 40'000.—, mais de Fr. 20'000.—». La différence étant importante, le Préfet tenait à le faire remarquer.
Il reprend « l'idée ce soir était de donner ces explications, afin de répondre à un certain nombre de questions et puis d'obtenir un vote de principe étant donné que la dépense est faite ». Il ajoute que la commune en subit les conséquences. Pour conclure, il rappelle que ce genre de situation ne pourra, à l'avenir, plus se reproduire, en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances, dont le règlement sera certainement accepté lors de l'une des prochaines assemblées.
La question qui sera posée aux citoyens, au terme de cette présentation est « acceptez-vous l'investissement portant sur la réfection de la canalisation de Fr. 40'000.--». Il précise qu'afin d'éviter toute confusion le montant

Projet

de l'investissement complémentaire mentionné dans le tractanda et proposé au vote est de Fr. 40'000.—. Néanmoins, comme expliqué précédemment la dépense réelle supplémentaire est d'environ Fr. 20'000.—.
Le Préfet fait finalement référence au rapport de la commission financière, lu en assemblée communale du 22 septembre 2020.
Au terme de ces explications, M. Willy Schorderet ouvre la discussion sur ce point 3 et donne la parole à M. Valentin Dougoud qui souhaite s'exprimer à ce sujet.

M. Valentin Dougoud remercie M. le Préfet pour les explications qui ont été données et il relève que cela permet aux simples citoyens, qui n'ont pas été impliqués dans ce projet, d'y voir un peu plus clair, « c'est effectivement la bienvenue ». Il ajoute « le but, comme tu l'as dit Willy, ce n'est pas de refaire le débat une nouvelle fois, car maintenant on est au stade où tout a été dit ». Cependant, il souhaite soulever une interrogation « j'ai des propos qui ont été assez peu élogieux par rapport à la Préfecture, pendant la dernière assemblée, et je crains que si j'ai eu ces propos, c'est parce que j'ai obtenu de fausses informations. J'aimerais bien clarifier juste un point. On a parlé de la mise à l'enquête de la conduite, à deux ou trois reprises lors de la dernière assemblée, je parle de celle du mois de décembre, et là le Syndic nous disait : on a une lettre de la Préfecture, on n'a pas besoin de mettre à l'enquête. J'aimerais juste, pour être bien sûr, est-ce que cette lettre le Conseil communal l'a effectivement eue, en disant le tracé de la conduite actuel n'a pas besoin d'être mis à l'enquête, ou est-ce que finalement cette lettre, ils l'ont eue, mais on parlait de l'ancien tracé, car je doute un petit peu qu'ils l'ont eue pour le tracé actuel. Si quelqu'un peut me répondre, c'est volontiers merci ».

M. Willy Schorderet répond à la question de M. Valentin Dougoud « dans un premier temps c'était le remplacement de la conduite de M. Bernard Dougoud. Effectivement par rapport à la loi, si on remplace une conduite par une nouvelle conduite, on n'a pas besoin de faire une mise à l'enquête, puisque finalement on garde le même tracé, qui peut changer de quelques mètres ». Le Préfet confirme « il y a eu, oui, une discussion de la commune avec la Préfecture, qui mentionnait que la conduite ne sera pas au même endroit. M. Willy Schorderet reconnait que la Préfecture a fait une erreur et qu'elle n'a pas été assez précise dans sa demande, à savoir le tracé de cette nouvelle conduite. Il informe ensuite « nous on est parti du principe qu'il n'y avait pas d'énormes modifications et puis, il y a eu confirmation de la Préfecture, en disant oui, si c'est simplement une modification minime, nous on peut tolérer ». Le Préfet ajoute « il y a eu des discussions notamment dans le cadre de l'assemblée et puis on a demandé à la commune de transmettre un plan de la nouvelle conduite et puis par rapport à cela effectivement la Préfecture a constaté que ce n'était plus la même chose, raison pour laquelle on a écrit à la commune, en disant, on vous demande de mettre à l'enquête ». Il confirme que la commune a fait le nécessaire pour la mise à l'enquête de cette conduite. Il conclut « oui, il y a eu, aussi, une erreur d'appréciation de la Préfecture » il admet que la Préfecture aurait dû demander et contrôler « on a aussi notre part de responsabilité dans cette chose ».

M. Valentin Dougoud « je vous remercie M. le Préfet pour les explications, ça permet effectivement d'y voir un peu plus clair. Je pense que l'ancien Syndic nous a martelé qu'il y avait cette autorisation. Je pense qu'il y a eu une grosse confusion, par rapport à cela aussi, et puis peut-être une petite volonté aussi de dire, comme ça on n'a pas besoin de faire une mise à l'enquête. Comme ça pour moi, la question est close, le débat est clôt sur ce sujet-là ».

M. Bernard Dougoud remercie également M. Willy Schorderet pour les explications et mentionne qu'il était personnellement impliqué dans cette affaire. Il relève « je comprends bien que depuis Romont vous avez des difficultés de voir ce qu'il se passe à Ecublens, je comprends tout à fait et je comprends tout à fait votre point de vue et puis je vous enlève toute la faute. J'ai toutes les preuves, comme quoi, vous n'êtes pas responsable de ce qui s'est passé à Ecublens. Je l'ai évoqué à l'époque à l'assemblée, ce n'est pas de votre faute, c'est la faute de la personne que l'on sait les deux. On sait que l'ancien Syndic avant des problèmes avec moi, c'est de cela que ça vient, ça ne vient pas de la Préfecture ».

M. Willy Schorderet répond « on aurait pu être plus précis » et ajoute que la Préfecture en prend sa responsabilité. Il remercie M. Bernard Dougoud pour ses propos.

M. Jean Dorthe souhaite revenir à son tour, sur cette affaire qu'il a suivi en détail. Il n'accepte pas et conteste le fait que ce dossier soit considéré comme une urgence et relève la négligence de la commune. Il ajoute « voilà pourquoi on en est arrivé à cette solution, vous voyez bien de qui je veux parler ».

Projet

M. Willy Schorderet abonde « ce sont effectivement des choses qui ne doivent pas arriver », sur quoi il ajoute « la pire des choses c'est de mettre les citoyens devant le fait accompli ». Enfin, il conclut en mentionnant « c'est une situation comme ça, et tout le monde en retire des enseignements ».

M. Jean Dorthe rebondit « soignez la communication ».

M. Willy Schorderet confirme les propos de M. Jean Dorthe et ajoute « il faut être tous ensemble pour le bien de la commune ». Il demande s'il y a d'autres questions à ce sujet. Pas d'autre question ni d'autre remarque.

3.2 Rapport de la commission financière, lu en assemblée communale le 22 septembre 2020

Le Préfet mentionne que le rapport de la commission financière ayant été lu lors de l'assemblée communale du 22 septembre 2020, il ne sera donc pas lu.

3.3 Approbation

M. Willy Schorderet propose à l'assemblée communale de passer au vote l'investissement « Réfection de canalisation pour Fr. 40'000. – ».

Les personnes qui acceptent cet investissement « Réfection de canalisation pour Fr. 40'000. – » sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 41, contre 1, abstentions 2.

L'investissement « Réfection de canalisation pour Fr. 40'000. – » est donc accepté par 41 pour, 1 contre et 2 abstentions.

Le Préfet, M. Willy Schorderet, remercie l'assemblée communale.

M. Claude Conus, vice-syndic, remercie à son tour les citoyens ainsi que M. Willy Schorderet pour les explications données.

Projet

4. Divers

Quelques informations de la part du Conseil communal :

- **Concept de sécurité des routes**

  M. Bertrand Godel en charge du dicastère des routes et de la sécurité routière donne un retour aux citoyens de l'avancée du projet. Il informe que suite à la dernière assemblée communale du 15 décembre 2020, une délégation du Conseil communal accompagnée du bureau Archam et Partenaires SA, se sont rendus à Fribourg dans les bureaux du Service des ponts et chaussées et de la mobilité, ceci afin d'examiner le projet de concept de sécurité des routes. A la suite de cette rencontre, quelques modifications ont dû être apportées au projet par le bureau d'urbanisme, en charge de cette étude. Les plans élaborés par le bureau d'urbanisme ont été transmis à un bureau de géomètre, afin d'obtenir une estimation des coûts qui servira de base pour les discussions à venir. Le Conseil communal prévoit de présenter le projet à la commission d'urbanisme, et dans un deuxième temps, une séance sera organisée pour informer la population sur les détails du projet. M. Bertrand Godel rappelle que nous arrivons au terme d'une législature et que le dossier sera transmis à son successeur qui prendra en charge ce projet de concept de sécurité des routes de notre village.

  M. Valentin Dougoud souhaite savoir si le Conseil communal a une idée précise du calendrier.

  M. Bertrand Godel répond que tenant compte que nous sommes dans un changement d'exécutif, certaines démarches sont en suspens. Partant également du principe qu'il était préférable de présenter, préalablement ce projet à la commission d'urbanisme et à la population avant d'engager des frais. La conseillère ou

le conseiller qui va reprendre le dicastère des routes devra, à la suite de ces présentations et discussions, mandater un bureau d'ingénieurs qui sera en charge de la réalisation du projet.

M. Bernard Dougoud profite de la présence du Préfet de la Glâne pour lui faire part d'une constatation. En effet, il relève qu'il a observé en circulant dans la Broye, en milieu de zones sensibles, qu'il y a des zones 30 km/h sur des routes cantonales et souhaite savoir s'il est possible de limiter la vitesse de telle manière dans un village.

M. Willy Schorderet répond qu'en principe, les Préfectures n'interviennent pas par rapport à la sécurité des routes. Il relève qu'il s'agit là de la compétence du Service de la mobilité. Il ajoute que le bureau de la prévention des accidents a également toutes les compétences nécessaires pour conseiller et répondre aux interrogations. Plusieurs variantes doivent être étudiées et analysées, tout en tenant compte des éléments qui entourent le village, tel que le monde agricole. Il conclut « de nouveau c'est une tâche de la commune, mais c'est une tâche de la commune avec tout le monde ».

M. Bernard Dougoud remercie le Préfet pour sa réponse.

M. Bertrand Godel revient sur la question du 30 km/h au centre du village. Pour information, le projet sera probablement scindé en deux. En effet, étant donné que le projet se situe sur une route cantonale il fera alors partie d'une étude « ValTraLoc ». L'idée serait donc de séparer le secteur « Eschiens » du reste du concept, ceci dans le but de concrétiser plus rapidement cette partie du projet. Il précise également que le dossier élaboré pour le centre du village répond aux conditions demandées dans une étude « ValTraLoc » il sera donc utilisé dans ce cadre.

M. Bernard Dougoud remercie Bertrand Godel pour sa réponse.

M. Daniele Zito rappelle qu'il y a quelques mois, une petite délégation de citoyens avait été conviée à participer aux discussions dans le but d'échanger sur ce concept de sécurité. Il souhaite savoir si le projet présenté lors de cette soirée a subi de nombreuses modifications. En effet, il relève que depuis cette rencontre les citoyens n'ont pas eu de retour sur l'avancée du projet. En deuxième lieu, il souhaite savoir s'il est possible d'extraire des rapports sur les prises de vitesse enregistrées par les radars pédagogiques. En effet, il mentionne que ces données peuvent être un facteur intéressant lors des décisions à prendre dans le cadre du projet de concept de sécurité des routes du village et souhaite savoir si le Conseil communal envisage d'exploiter ces données. Il profite de ce point, pour remercier le Conseil communal de l'acquisition de ces radars.

M. Bertrand Godel confirme que les données peuvent être récoltées. Un échantillon de ces données a été inséré dans le bulletin communal qui sera distribué ces prochains jours. De plus, les citoyens qui souhaitent prendre connaissance de ces données peuvent s'adresser à l'administration communale. Au sujet du concept de sécurité, quelques modifications ont effectivement été apportées par rapport au projet initial. M. Bertrand Godel s'excuse, mais n'a malheureusement pas toutes les modifications en tête, le projet sera présenté dans le détail à la commission d'urbanisme et lors de la soirée d'information, à venir.

M. Daniele Zito remercie M. Bertrand Godel pour ses réponses.

M. Philippe Ducrest souhaite savoir si des zones 30 km/h sont prévues et si le projet peut encore évoluer.

M. Bertrand Godel répond que le projet n'est pas définitif.

M. Philippe Ducrest s'interroge sur la possibilité d'une zone 30 km/h sur la route d'Eschiens, route qui passe devant son habitation.

M. Bertrand Godel répond négativement à cette demande. Il explique que pour valider une zone 30 km/h, certaines conditions doivent être remplies, en particulier la fréquentation.

M. Philippe Ducrest rétorque qu'il n'y a pas besoin d'y avoir beaucoup de trafic pour que les véhicules roulent vite.

Projet

M. Bertrand Godel rappelle une nouvelle fois que le détail du projet sera présenté lors d'une soirée d'information à la population et qui traitera uniquement de ce thème.

M. Valentin Dougoud relève « c'est toujours un petit peu délicat, car chacun a son petit problème devant sa maison et puis il y a peut-être des solutions mais c'est vrai que ce n'est pas évident ».

M. Philippe Ducrest rétorque « ce n'est pas chacun son petit problème devant sa maison, là c'est une impasse avec beaucoup de monde qui se trompe. Je ne parle pas des gens de la commune ». Il relève que certains véhicules tournent au fond de l'impasse et repassent à vive allure.

M. Valentin Dougoud précise qu'il ne parlait pas de ce cas en particulier, mais de manière générale.

M. Bertrand Godel répond que certains tronçons du village sont plus sensibles, tels que la descente d'Auboranges en entrant sur Eschiens ainsi que la descente de Villangeaux à la hauteur de la ferme Cavin.

M. Benoît et Mme Mélany Cavin confirment que les véhicules roulent extrêmement vite devant leur habitation.

M. Bertrand Godel rappelle qu'il s'agit d'un concept global et qu'il sera présenté prochainement comme déjà évoqué précédemment.

M. Bernard Dougoud revient sur son intervention concernant la possibilité d'une zone 30 km/h. Toutefois, il confirme qu'il a pris bonne note de la réponse de M. Bertrand Godel mentionnant que le projet fera l'objet d'une étude « ValTraLoc ».

M. Sébastien Wirz souhaite revenir sur les propos de M. Philippe Ducrest concernant la vitesse de circulation des véhicules dans les impasses. Néanmoins, il relève « les champions du monde où ils engagent vraiment le high level des employés, c'est chez DPD et en général ils ne savent pas où ils vont, ils vont au mauvais endroit. Je pense qu'ils les sélectionnent sur le volet pour trouver des employés aussi mauvais que ça et c'est vraiment eux qui vont aller à fond pour gagner du temps et justement dans les impasses, faire des demi-tours et arriver comme des boulets. Il ne faut donc pas sous-estimer les impasses, en se disant c'est des impasses et y a peu de trafic ».

M. Bertrand Godel et Mme Colette Pache confirment qu'une zone 30 km/h a été discutée et rappellent qu'une telle zone doit répondre à certaines conditions, en particulier le nombre de véhicules.

Mme Catherine Crausaz rejoint les propos de M. Philippe Ducrest et confirme qu'il y a un grand nombre de véhicules qui circulent sur cette impasse et qui vont tourner vers la ferme Telley pour revenir à vive allure. Elle s'interroge sur la signalisation de l'impasse qui n'est peut-être pas assez visible.

M. Bertrand Godel confirme qu'un marquage au sol est prévu dans le cadre du projet de concept de sécurité et prend note de la remarque de Mme Catherine Crausaz.

M. Christian Spinelli s'interroge sur la question du trottoir menant à la gare et souhaite savoir si le projet prévoit quelque chose à ce niveau-là.

M. Bertrand Godel répond que le projet prévoit un chemin piétonnier qui mènera à la gare. Il propose à l'assemblée de reprendre cette thématique lors de la soirée d'information du concept de sécurité, n'étant pas préparé et l'assemblée n'étant pas prévue pour traiter de ce thème dans le détail.

M. Sébastien Mathys fait remarquer qu'au vu du projet de fusion qui semble se profiler sur 2022, il serait judicieux que ce projet aboutisse rapidement sachant que la commune d'Ecublens sera minoritaire au sein du nouvel exécutif.

M. Bertrand Godel confirme qu'il s'agit là d'un objectif du Conseil communal. Ce projet aboutira indépendamment d'une fusion future.

Projet

M. Jean Dorthe réplique « juste pour rire, c'est là qu'on voit qu'une fusion au 31 décembre 2021 n'est pas possible, donc oubliez vite, utopique ».

M. Bertrand Godel informe que ce thème sera traité ultérieurement.

M. Raphaël Maccaud s'interroge à savoir, s'il est envisageable de limiter la circulation sur la route d'Auboranges, sachant qu'il s'agit d'une route de transit.

M. Bertrand Godel répond que cette demande avait déjà été traitée. Le Conseil communal n'envisage pas d'aller dans ce sens.

Mme Monique Wenger abonde en mentionnant que cela est totalement utopique, car toute la circulation qui serait déviée, passerait alors ailleurs, et cela ne ferait que déplacer le problème. Elle confirme toutefois, que la route d'Auboranges est dangereuse.

M. Bertrand Godel propose de clore ce thème qui sera présenté à la commission d'urbanisme et informe une nouvelle fois qu'il s'agit d'un concept global de sécurité et que les discussions iront dans ce sens.

Mme Mélany Cavin souhaite s'assurer que le projet de concept de sécurité traite l'ensemble du village.

M. Bertrand Godel informe qu'au départ les discussions concernait principalement le secteur « Eschiens » puis le centre du village a été intégré et finalement, suite aux remarques qui ont été faites et prises en compte, la route de Villangeaux a également été prise en compte dans l'étude.

Mme Mélany Cavin fait remarquer que la route d'Auboranges est également dangereuse et que la limitation est fixée à 80 km/h.

M. Bertrand Godel relève qu'il y a certaines normes à respecter pour abaisser la vitesse, les habitations avoisinantes et la visibilité. De plus, il fait remarquer que la commune peut proposer une limitation de vitesse, mais elle ne peut décider.

M. Sébastien Mathys souhaite savoir si la Préfecture a une influence sur le positionnement d'un radar dissuasif dans le district de la Glâne.

M. Willy Schorderet répond que la Préfecture n'intervient que très rarement dans ce type de dossier. Le Service des ponts et chaussées et le bureau de la prévention des accidents étant compétents dans ce type de décision. Les relevés des radars pédagogiques peuvent appuyer une telle demande.

M. Sébastien Mathys demande une nouvelle fois s'il est possible concrètement de demander la pose d'un radar avec amende à un endroit précis. Il souhaite également savoir qui décide de la position des radars.

M. Willy Schorderet répond que cette demande peut être faite à la gendarmerie. Il est préférable que la commune s'en charge, afin de donner du poids à la demande.

Mme Diana Friedli s'interroge sur le radar pédagogique qui est placé sur la route de villangeaux sur la zone 80 km/h et relève qu'il est réglé sur la vitesse 50 km/h.

M. Bertrand Godel confirme que le radar est placé sur la zone 80 km/h et qu'il est réglé sur la vitesse 50 km/h. Il mentionne que le radar détecte la vitesse rapidement et que les automobilistes voient leur vitesse rapidement sur ce tronçon, mais il précise qu'il s'agit d'un effet préventif. De plus, il ajoute que le radar a été installé à cet endroit, également pour des raisons techniques, le radar devant être alimenté en électricité et le lampadaire se trouvant à cet endroit.

Mme Diana Friedli fait remarquer que les données statistiques qui seront tirées du radar pédagogique en question ne seront pas exhaustives.

Projet

M. Bertrand Godel confirme que la mesure est enregistrée lorsque le véhicule est proche du radar et non au début de l'affichage de la vitesse.

M. Jean-Louis Dubler souhaite connaître la procédure du projet de fusion et s'étonne qu'aucun projet n'a encore été soumis au peuple.

Mme Colette Pache répond que ce sujet sera traité dans quelques instants, après la présentation de M. Jean-Paul Jungo portant sur le système de collecte des ordures ménagères. Elle confirme que les citoyens seront amenés à voter et qu'il s'agira bien entendu du choix des citoyens.

M. Claude Conus remercie M. Bertrand Godel pour les explications données sur ce thème du concept de sécurité.

Projet

- **Sondage sur le système de collecte des ordures ménagères**

M. Claude Conus donne la parole à M. Jean-Paul Jungo concernant le sondage sur le système de collecte des ordures ménagères.

En préambule, **M. Jean-Paul Jungo** tient à remercier les citoyens qui ont participé à ce sondage, 158 personnes ont donné leur avis. Ci-dessous le graphique des résultats du sondage sur les différentes variantes proposées, il précise que pour les 7% qui n'ont pas fait de choix sur une variante, toutes ont fait le choix d'une solution « Molok ».

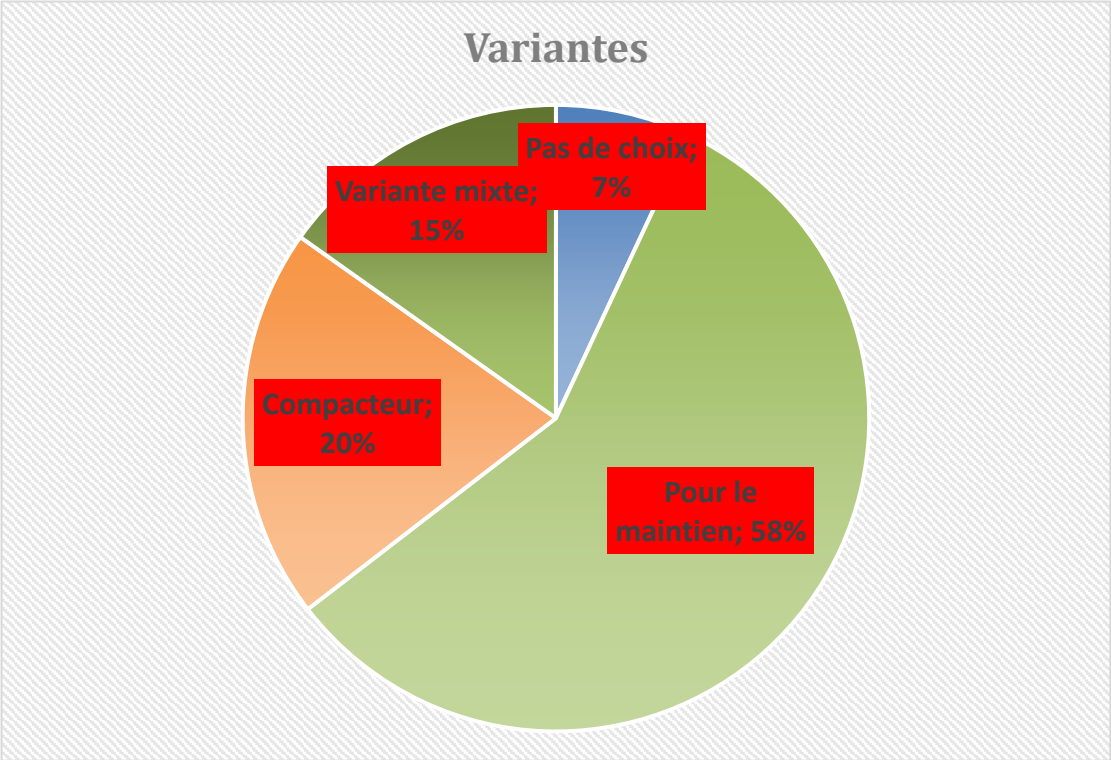

M. Jean-Paul Jungo poursuit sa présentation avec le deuxième graphique portant sur l'étude « Molok ». Il précise que 62 personnes, soit un taux de 39%, sont favorables à ce que la commune entreprenne une étude. Sur les 62 personnes qui se sont prononcées favorablement à une étude « Molok » 46 proviennent de personnes qui souhaitent que le système actuel soit changé. On constate, même si ce n'est pas une majorité, qu'un certain nombre de citoyens souhaiteraient un système plus souple.

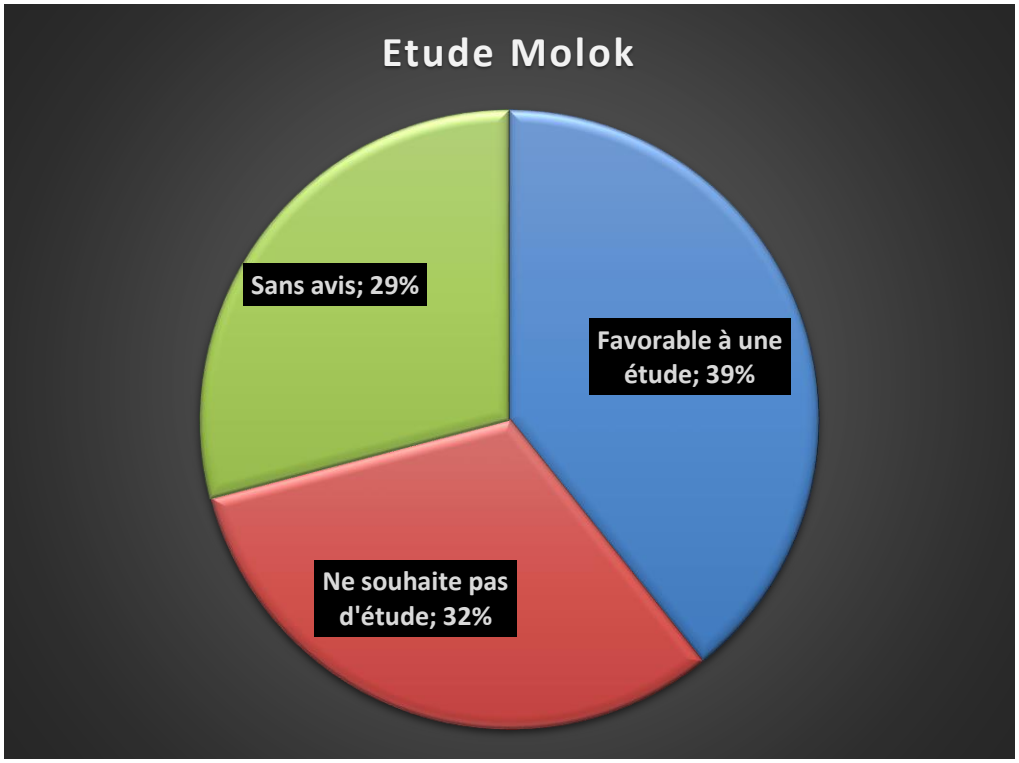

M. Jean-Paul Jungo rappelle que les citoyens avaient également la possibilité de s'exprimer en inscrivant un commentaire ou une remarque, 22 personnes ont utilisé cette possibilité. Sur ces 22 citoyens, les remarques ont été scindées en groupes, en prenant en compte le choix du système :

- 10 personnes (maintien du système actuel) -> Avantages : coûts, proximité, aspect pratique, service satisfaisant ;
- 4 personnes (compacteur) -> Avantages : liberté d'accès ;
- 5 personnes (variante mixte) -> Avantages : liberté d'accès et proximité
- 3 personnes (Molok) -> Avantages : liberté d'accès et proximité

Enfin pour terminer, une personne fait remarquer que la commune aurait dû faire l'étude « Molok » avant le sondage.

Le Conseil communal retient que s'il s'en tient uniquement aux résultats du sondage, 58% des votants désirent que le système actuel soit maintenu. Toutefois, il relève qu'il y a tout de même 39% des personnes qui souhaitent un système plus souple. Le Conseil communal se doit donc, pour ces personnes-là, d'étudier un système plus souple (Molok, compacteur). M. Jean-Paul Jungo rappelle que pour le système compacteur, le Conseil communal s'était approché, de la commune de Rue pour l'utilisation des compacteurs de Rue et Promasens. Il est cependant possible d'installer un compacteur à Ecublens. En lien avec le sujet à venir, M. Jean-Paul Jungo relève que si une fusion avec la commune de Rue doit se faire le système serait, bien entendu, rediscuté.

M. Jean-Paul Jungo explique que la prochaine étape pour le Conseil communal, est d'installer un lieu de collecte pour le secteur Eschiens qui sera réalisé dans le cadre de la réalisation d'un arrêt de bus, prévu dans le concept de sécurité. Dans une deuxième étape et pour répondre à la demande des 39% des citoyens ayant voté, un système plus souple doit être trouvé.

M. Jean-Paul Jungo s'adresse à l'assemblée et demande s'il y a des questions.

M. Valentin Dougoud remercie M. Jean-Paul Jungo pour ses explications et cette présentation. M. Valentin Dougoud souligne qu'un système « Molok » est très onéreux et qu'il y a un certain nombre de contraintes, telles que les terrains. Il s'interroge sur la possibilité d'offrir une solution plus souple, par l'installation de

Projet

containers plastics devant l'abri PC. Il estime qu'un tel système vaudrait la peine d'être étudié et ne génèrerait pas de gros travaux. Il ajoute que le ramassage organisé actuellement par camion resterait identique et n'engendrerait pas de coûts supplémentaires. Il précise que le ramassage des ordures avec un système « Molok » est plus cher, en raison de l'intervention faite par un camion grue. Il termine « je vous encourage vivement à explorer, aussi cette voie-là, qui me semble être une voie médiane et qui pourrait contenter une bonne partie de la population.

M. Jean-Paul Jungo confirme qu'un système de containers permettrait d'offrir cette flexibilité de dépose des sacs. Toutefois, il ne serait pas possible d'installer des containers sur tout le territoire communal, il faudrait donc définir un endroit pour le village. Ce thème sera repris par le futur responsable du dicastère.

M. Daniele Zito souhaite savoir si par rapport au 39% des votants souhaitant l'étude « Molok » qui ressort du sondage, si le Conseil communal va entreprendre une étude pour ce système.

M. Jean-Paul Jungo répond que le Conseil communal devra mettre en balance les différents systèmes. Il relève ensuite, comme l'a fait remarquer M. Valentin Dougoud, le système « Molok » nécessite également d'acquérir du terrain à des privés. Il ajoute que si un « Molok » est installé au centre du village, les extrémités (Eschiens et Villangeaux) seraient lésées.

M. Daniel Zito est conscient que ce thème est matière à de nombreuses discussions et qu'il s'agit d'un sujet important. Il rejoint M. Valentin Dougoud, même s'il n'a pas la même opinion personnelle, mais relève que la possibilité d'installer des containers est une idée à faire mûrir, afin de ne plus avoir la contrainte d'un jour fixe pour le dépôt des sacs à ordures ménagères. Il fait part au Conseil communal que le plan de développement d'une commune va également avec le retrait des sacs à ordures ménagères des bords de route. Il a pris contact avec la société OptiWaste et propose de remettre le rapport établi aux membres du Conseil communal. Il souhaite rendre attentif la population au fait que les coûts pour un système de compacteur sont effectivement inférieurs, mais relève qu'il faut tout de même se déplacer et que ces coûts doivent également être pris en compte. Il relève également que le compacteur de Rue n'est pas forcément dans une direction prise par la majorité des citoyens et donc la plus pratique, ce qui conduirait les utilisateurs à devoir faire un aller et retour. Il mentionne qu'il s'est référé aux chiffres figurant dans le rapport de l'entreprise OptiWaste avec la facture d'élimination actuelle. Il explique « en comparant 6 autres communes qui ont des poids d'élimination par habitant, des moyennes, avec des communes qui sont un tout petit peu plus haute que les nôtres et puis d'autres communes qui sont un petit peu plus faible que les nôtres. On s'est référé aussi à la population, aux chiffres que la société OptiWaste avait par rapport aux données du nombre d'habitants. On a des communes un peu plus hautes et un peu plus basses, le but étant de ne pas comparer des communes comme Lausanne et Genève à Ecublens pour qu'on soit plus ou moins juste. Ce qu'il faut retenir, c'est que naturellement, dès que l'on passe sur une taxe au poids, le tonnage change, car les gens font attention à ce qu'ils mettent dans leur sac poubelle. Ce qui représenterait une réduction relativement massive sur l'économie, sur l'incinération et puis sur les transports, parce que bien entendu, il y a beaucoup moins de transports qui sont organisés avec ce système. Au niveau des coûts, Valentin vous l'a dit, on sait que c'est cher quand même. Pour la population qu'on est, cela représenterait Fr. 11'000.— avec un système de pesée, plus les coûts d'installation de Fr. 3'500.—. Cela représenterait Fr. 43'500.— pour 3 moloks pour la population qu'on a. Bien entendu, les coûts au niveau de l'élimination des déchets diminuent fortement, de presque moitié, ce qui représenterait au vu des Fr. 13'928.—qui ont été communiqué, Fr. 7'179.—. Je vous laisserai analyser tout ça et je suis très volontiers disposé pour venir à la commune pour pouvoir en discuter. J'ai aussi une jolie présentation sur ce qui est possible de faire dans les communes comme les nôtres ». Il termine en relevant « au niveau du coût sur investissement pour que ce soit rentable et en comparant les coûts qui nous ont été communiqués, c'est environ 6 années pour pouvoir retomber sur les chiffres et puis après, bien entendu, la différence qui sera en faveur de la commune et bien se serait à ce moment-là de décider, si elle veut diminuer les coûts de la taxe au poids pour chaque habitant ou pas ». Il relève également que l'installation de « Molok » permettrait de retrouver un village plus propre. Il transmet l'analyse et rappelle encore une fois qu'il se tient à disposition de la commune. Finalement, il relève « au niveau de la commune, il doit y avoir relativement assez de monde qui peuvent aussi donner un coup de main pour éviter des frais de creuse inutiles, en contactant la société OptiWaste, je pense qu'il y a quand même des gens qui sont sympathiques et qui seraient prêts à donner un petit coup de main pour venir faire une creuse à un endroit qui appartiendrait à un privé ou pas ».

Projet

M. Jean-Paul Jungo remercie M. Daniele Zito pour ces recherches et lui confirme qu'elles seront traitées par le nouvel exécutif. Il rappelle tout de même de ne pas oublier que 58% des citoyens ayant voté se sont prononcés en faveur du maintien du système actuel.

M. Bertrand Godel propose aux citoyens, qui sont prêts à mettre à disposition du terrain pour l'installation d'un Molok, de s'adresser à l'administration communale.

- **Fusion Ecublens – Rue**

M. Claude Conus passe la parole à Mme Colette Pache pour la présentation du projet de fusion entre les communes d'Ecublens et Rue.

M. Colette Pache passe à la présentation sur l'état du projet de fusion avec la commune de Rue. Le Conseil communal a souhaité rebondir de manière rapide après le sondage du 14 février 2021, afin de ne pas laisser l'idée retombée. Le Conseil communal est conscient que la grande fusion n'est pas pour demain et il est persuadé qu'un rapprochement des deux communes est positif pour le futur de la commune d'Ecublens, raison pour laquelle l'exécutif en place travaille à ce projet.
Pourquoi une fusion ? Mme Colette Pache explique qu'une fusion permet d'augmenter le niveau de service à la population. De plus, elle relève que les exigences et les contraintes pèsent sur les communes, ainsi une fusion permet de donner de la force.
Qu'a-t-on fait ? Elle rappelle qu'une étude de fusion a été faite entre les communes d'Auboranges, Chapelles, Ecublens et Rue en 1998-1999, qui a échoué. Une nouvelle étude de fusion a été entreprise en 2001, cette fois-ci entre les communes d'Ecublens et Rue uniquement, qui n'a pas abouti, en 2010 également un nouvel essai de rapprochement entre les communes de l'ACER et finalement le sondage par vote le 14 février 2021 pour une fusion des 6 communes de la Glâne-Sud. On constate donc que ces projets ne sont pas encore mûrs. Elle relève que les communes d'Auboranges et Chapelle ne souhaitent pas suivre le projet de fusion qui a débuté entre les communes d'Ecublens et Rue.
Mme Colette Pache tient à relever qu'au vu des résultats du sondage d'opinion du 14 février 2021 des citoyens de la commune d'Ecublens, le Conseil communal a donc décidé de s'approcher de la commune de Rue, afin de connaître leur position sur une éventuelle fusion avec la commune d'Ecublens. Le 16 février 2021, une visioconférence est organisée qui s'est poursuivi par une déclaration d'intention signée le 20 février 2021. L'information a finalement été transmise à la population, au Conseil général et à la presse. Mme Colette Pache poursuite avec la lecture de la déclaration d'intention.

Les Conseils communaux des communes
d'Ecublens et de Rue,
animés par la même vision et unis par des liens historiques de respect et de confiance
s'accordent sur la présente déclaration :

Φ 1 - Le dimanche 14 février 2021, à une écrasante majorité, la population de nos communes s'est déclarée favorable à la création d'entités communales plus conséquentes. Attentifs au message délivré par les urnes, nous décidons d'agir en réunissant nos communes par une fusion qui doit être réalisée dans le plus court des délais fixé au 1er janvier 2022. Si pour des raisons administratives, cette date ne pouvait être respectée, la nouvelle échéance du 1er janvier 2023 serait retenue. Ce report éventuel ne doit pas empêcher de valider nos accords dans les prochaines semaines. Dans ces deux cas, nos communes vont intensifier leurs relations en collaborant sans délai pour les services de la voirie et en préparant ensemble les sujets d'avenir.

Φ 2 - Notre démarche est en parfaite osmose avec la volonté de nos habitants. Elle traduit également une intention avouée de remplacer les promesses par des actes et de répondre aux attentes légitimes et ambitieuses de la population. Convaincre 30% de la population est un défi, en persuader 50% est une gageure mais en ignorer 75% est un déni.

Projet

Φ 3 - Conscients de la surprise que pourrait générer cette décision chez nos voisins pour lesquels nous gardons le plus grand respect, nous déclarons que dans la mesure où l'immédiateté de notre initiative reste garantie, **nous acceptons que d'autres communes nous rejoignent dans la démarche**. En revanche, l'heure n'est plus à la réflexion mais bien à l'action. Quelle que soit l'articulation du projet, nos deux communes garderont l'initiative des débats.

Φ 4 - Lors de l'élaboration de la convention de fusion, une attention toute particulière sera portée au respect des entités, à leur histoire et à leur représentativité au sein des composants politiques de la nouvelle commune. La subvention cantonale allouée aux fusions permettra de construire ensemble une commune encore plus pérenne. La vie locale à Ecublens, notamment au travers de la préservation de son auberge communale et de son bâtiment administratif, sera abordée de manière responsable et déterminée. L'actuel personnel administratif sera assuré de son maintien.
Φ 5 - Cette année 2021 est particulière puisqu'elle prévoit le renouvellement complet des autorités communales les 7 et 28 mars. Dès lors, les Conseillères et Conseillers en place dans nos deux communes estiment hautement important et symbolique de sceller leur engagement avant la recomposition des exécutifs et du législatif de Rue. Aussi, nous communiquerons rapidement notre décision à toute la population ainsi qu'à la presse régionale. Le Préfet de la Glâne sera informé personnellement de la démarche. La commune de Rue réunira son Conseil général au plus vite afin d'obtenir son soutien et son engagement.

Mme Colette Pache poursuite en mentionnant que l'objectif a été fixé au 1er janvier 2022, cependant un tel projet étant lourd la date peut être repoussée à 2023. Une convention de fusion doit être élaborée qui tiendra compte du nom de la commune, du taux d'impôt, du Conseil général des budgets et des comptes, des parchets, du personnel, du patrimoine et du territoire à unifier, des règlements communaux, du Conseil communal, de l'administration, des conventions et autres contrats et de l'aide à la fusion. Mme Colette Pache retrace ensuite le calendrier et les différentes étapes à venir. Aujourd'hui, les communes attendent l'analyse financière réalisée par le Service des communes pour ensuite procéder à l'élaboration du projet de la convention de fusion. Si le projet est validé, la convention sera diffusée à la population. Une plateforme sera créée afin que chacun puisse y poser ses questions. Des séances d'information seront organisées, pour aboutir à la votation. En cas de fusion, le Conseil général sera représenté par 6 membres citoyens de la commune d'Ecublens sur 36 et au Conseil communal 2 membres sur les 9 élus, ces chiffres seraient maintenus jusqu'en 2026.

M. Bernard Dougoud s'étonne et relève que lors du sondage par vote du 14 février 2021, la fusion concernait les communes de Ursy, Chapelle, Auboranges, Rue, Montet et Ecublens, soit 6 communes. Le résultat du sondage qui est ressorti des urnes, ce 14 février 2021, concernait cette fusion à 6 communes et s'interroge sur le résultat si la votation avait concerné les communes d'Ecublens et Rue. Il poursuit « il y a des gens qui ont dit c'est une méga fusion, c'est un poids politique, c'est un poids à Fribourg donc c'est très bien et puis maintenant de faire, excusez-moi du terme, mais une fusionnette, je ne sais pas. Peut-être que c'est bien et c'est bien de faire une étude, je ne suis pas contre cette étude, mais je dis qu'il faudrait quand même peser le pour et le contre et j'ai l'impression qu'on a le feu derrière. J'ai l'impression qu'on veut aller vite et puis j'ai peur que dans cet état d'esprit, qu'on oublie beaucoup de choses. On sait que la précipitation, surtout dans une chose comme ça, n'est pas bonne conseillère. Alors, je demanderais au Conseil communal, aux élus nouveaux, de prendre vraiment le temps, le temps c'est aussi de temps en temps de l'argent, de bien étudier les tenants et aboutissants de cette fusion que je trouve, personnellement, précipitée. Voilà, c'est ma position ».

Mme Colette Pache remercie M. Bernard Dougoud. Elle répond que le projet peut paraître précipité, cependant au vu des résultats, il ressortait qu'une fusion était fortement souhaitée par les citoyens d'Ecublens d'où le rapprochement avec la commune de Rue. Elle souligne également, le fait que la commune d'Ecublens partage déjà beaucoup de choses avec la commune de Rue, une fusion est donc un plus pour le futur de notre commune.

Projet

M. Bernard Dougoud rétorque qu'il ne doute pas de la sincérité et de la bonne foi du Conseil communal, mais il souhaite qu'il prenne le temps de bien étudier chaque paramètre et il propose que ce projet soit traité avec les nouveaux élus. Il a le sentiment que le Conseil communal en place souhaite forcer ce projet avec les anciens élus. Il prend note de la réponse de Mme Colette Pache, conseillère, et il est satisfait de sa réponse qui démontre que le temps nécessaire va être pris.

Mme Sandra Dougoud s'interroge sur le nombre de personnes qui siégeraient au Conseil général et au Conseil communal, à savoir si ce nombre est déjà déterminé.

Mme Colette Pache répond que le quota est fixé en fonction de la population.

Mme Sandra Dougoud souligne que le nombre de sièges prévu pour Ecublens lui semble faire peu de poids par rapport à la commune de Rue.

M. Bernard Dougoud ajoute « pour être clair, on va perdre une autonomie. On aura plus d'Assemblée comme celle-là où chacun peut dire ce qu'il souhaite, et puis ça, ça a une valeur intrinsèque ».

Mme Colette Pache répond qu'il y a des avantages certains à un Conseil général, tel que la création de commissions qui sont formées et dans lesquels les gens s'investissent, afin d'étudier les dossiers et les projets de manière approfondie. Elle relève qu'au travers d'un Conseil général la population a également son mot à dire.

M. Jean Dorthe relève à son tour que le calendrier est bien trop court et s'interroge sur les chances d'aboutir un tel projet sur 8 mois, sur cette question, il s'adresse à M. Schorderet. Au sujet du Conseil général, il s'offusque de constater que la population ne peut même pas se prononcer sur la volonté de maintenir une Assemblée communale ou de passer à un Conseil général. Il conclut « vous auriez quand même pu attendre que les nouveaux soient en place, mais s'il vous plaît, quel manque de respect, vous auriez quand même pu attendre, ça quand même, je suis grandement déçu ».

Mme Colette Pache répond que les nouveaux élus vont être informés de l'avancement du projet.

M. Valentin Dougoud souhaite revenir sur ce qui s'est passé lors des deux dernières Assemblées. Il rappelle les fortes tensions de ces deux dernières assemblées, des tensions qui sont ressorties de nombreux non-dits sur une législature de 5 ans. Il relève ensuite que les citoyens reprochaient à l'exécutif un manque évident de communication, un manque d'écoute à la population. Il poursuit et revient sur le sondage de la fusion des 6 communes qui a été réalisé et dont les résultats étaient clairement en faveur d'une fusion. Cependant, il estime un peu simpliste de reprendre les résultats de ce sondage du 14 février 2021, pour un projet de fusion à deux. Il relève « personnellement, j'aurais voté différemment si c'était six communes ou si c'était seulement deux. Moi, je demande quand même, maintenant, au Conseil communal, parce que je trouve aussi précipité et je trouve aussi, pas correct vis-à-vis des trois nouveaux qui vont entrer en fonction bientôt de déjà se lier avec la commune de Rue par rapport à une convention qui engage. Ces gens ne sont pas forcément d'accord, ils ont peut-être d'autres idées. Ce que je dis là, ce n'est pas pour ou contre la fusion parce que je ne peux pas me positionner, je n'ai pas les chiffres, je n'ai rien. Mais je trouve que la manière de faire n'est pas idéale et je trouve un petit peu dommage. Je pensais qu'après tous ces problèmes, la population serait un peu plus écoutée, j'ai un peu du mal à comprendre cette précipitation qu'on a, de tout d'un coup vouloir fusionner au plus vite. Si on avait pu le faire au 1er juillet, on aurait presque pu le faire, voilà c'est un petit peu dommage. Moi, je demande ce soir, officiellement, que la commune d'Ecublens stoppe là où elle en est avec la commune de Rue pour le moment et qu'elle prenne les devants pour faire un nouveau sondage auprès de sa population, quitte à ce que ce sondage soit fait sur les 4 communes de l'ACER, Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue. Eux ça ne leur coûte pas grand-chose de faire leur sondage, ça leur permet aussi de voir la situation par rapport à une fusion à quatre et nous l'option à deux et puis on aura un résultat sur lequel on pourra s'appuyer pour dire OUI, est-ce qu'on va de l'avant, est-ce que NON on ne va pas de l'avant. Parce que je vous rappelle quand même qu'on avait l'année passée Fr. 890'000.— qui était en cash, disponible, si vous avez bien vu tout à l'heure, les actifs, on est passé maintenant à 1 million avec tous les amortissements supplémentaires. Alors, forcément que Rue, quand je vois dans la presse qu'ils ont tout voté à l'unanimité pour la fusion, je pense qu'il n'y en a pas un qui voulait dire NON. Parce qu'une commune qui arrive avec 1 million en plus, c'est quand même joli. Moi je pense qu'à un moment donné

Projet

maintenant, on doit prendre le temps, on ne doit pas se précipiter, on doit mettre un petit peu la fusion Ecublens-Rue en mode pause sans forcément annuler cette convention, et on doit s'appuyer sur la population et moi je demande qu'il y ait un vote qui soit fait et que la population d'Ecublens et de Rue, au moins ces deux communes, se prononce pour aller de l'avant. Je n'ai pas besoin de réponse par rapport à ça, je le demande, vous en ferez ce que vous voulez avec le nouveau Conseil, c'est le nouveau Conseil qui décidera. Maintenant, j'ai une autre interrogation quand même, on parle d'étude de fusion. Très bien, je ne sais pas vous, mais moi, personnellement, dans le budget qu'on nous a présenté, le budget 2021, au mois de décembre, je n'ai pas vu une seule ligne, où on met un montant pour étudier. Alors, on va se retrouver dans quelle situation ? On va se retrouver dans la même situation que j'ai évoqué tout à l'heure, où on a Fr. 10'000.— qui sont dépensés pour quelque chose qui n'a pas été mis au budget, on sera peut-être plus bas, on sera peut-être plus haut, j'en sais rien moi combien ça peut coûter une étude de fusion. On a de nouveau un poste qui est hors budget et on dépense de l'argent, ça c'est pas correct, et puis ça je l'admettais encore pour ces Fr. 10'000.— pour les radars, mais à l'avenir je ne l'accepterai plus et je l'admettrai plus non plus pour ça, qu'on soit bien clair. Une troisième chose, le Conseil général de Rue a voté l'entrée en matière, ils ont voté à l'unanimité comme je l'ai dit, je m'interroge pourquoi la population d'Ecublens ne vote pas ce soir une entrée en matière, deux poids deux mesures, ça me paraît un petit peu étonnant. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire. Je pense qu'il y a urgence d'attendre, c'est ça un peu le résumé de mon message.

Mme Colette Pache demande à l'assemblée s'il y a encore des questions.

Mme Mélany Cavin souhaite obtenir une précision au sujet du Conseil général, à savoir que, s'il y a fusion les citoyens d'Ecublens ne pourront plus participer aux Assemblées communales. Elle relève ensuite, que les habitants n'auront plus la possibilité de s'exprimer, d'échanger et d'apporter des idées et ajoute « si on fusionne avec Rue, c'est fini vu qu'ils ont un Conseil général, les assemblées de commune, elles tombent à l'eau ou on peut quand même mettre en place des assemblées de commune justement pour nous habitants, qu'on ait notre mot à dire, c'est important, je veux dire, pour une commune, un habitant c'est la commune quoi, je trouve ça malheureux parce que je pense que ça va se faire quoi, je ne sais pas ce que vous en pensez, je ne sais pas, donnez un peu vos avis quoi ».

Mme Colette Pache confirme qu'il n'y aura plus d'assemblée communale, il y aura six représentants de notre commune au Conseil général ainsi que deux citoyens qui siégeront au sein du Conseil communal.

M. Valentin Dougoud souhaite porter à la connaissance des citoyens un élément qui date de 2012 ou 2013 et explique « j'étais Syndic à ce moment-là, et avec le Conseil communal nous étions intéressés à fusionner avec Rue. A ce moment-là, nous n'avions pas des finances qui étaient aussi bonnes que ça, on avait des intérêts un peu plus marqués. On avait rencontré l'exécutif de Rue pour une séance, d'abord informelle, et pour discuter de ça. Finalement, cette séance s'est transformée en séance formelle, où les membres des exécutifs de chaque communes se sont rencontrés, on était tous présents. Ecublens, on avait déjà discuté et on ne voulait pas d'un Conseil général, donc la condition, la première condition pour aller dans une étude de fusion avec Rue, c'était qu'ils acceptent de passer du Conseil général qui fonctionnait, il faut dire ce qu'il en est, pas très bien à ce moment-là, à l'assemblée communale, histoire que nous on préserve les intérêts de nos citoyens, de pouvoir simplement, une fois sur les cinq ans ou deux fois s'exprimer sur un sujet qu'il leur tient à cœur, ce qui n'est plus possible avec un Conseil général. Un Conseil général c'est 36 membres qui sont élus et si vous voulez dire quelque chose vous devez passer par quelqu'un. Or, quand on passe par quelqu'un, en principe, ce qui est retransmis n'est pas tout à fait ce qui se dit et il faut encore trouver la personne qui veuille. Donc voilà, Rue avait dit non, et nous, nous avions stoppé les discussions, nous n'avions même pas été plus loin à ce moment-là ». Il poursuit en faisant remarquer « ça m'interloque un petit peu, on a une information comme quoi il y a déjà un Conseil général, donc il y a déjà des décisions qui sont prises. Moi ça me gêne un petit peu ».

Mme Colette Pache précise sur cette dernière remarque de M. Valentin Dougoud et relève « c'est un projet, le but était d'expliquer aux citoyens ce qui peut arriver en cas de fusion, ce n'est pas une décision, il faut être clair ».

M. Valentin Dougoud rebondit « j'aurais bien aimé voir l'assemblée communale car ça peut être une option et je pense que c'est un peu là qu'on doit aussi s'engager, mais voilà bref. Quand je dis, ni pour ni contre la fusion, mais s'il-vous plait faites voter la population et je pense que tout ira mieux dans la commune ».

Projet

M. Jean Dorthe se joint à M. Valentin Dougoud, il constate « on est presque mis sous tutelle avant de commencer, on ne peut même pas choisir si on veut garder une Assemblée communale ou un Conseil général, ça nous est déjà presque imposé parce que c'est la convention.

Mme Colette Pache souligne une nouvelle fois qu'il s'agit d'un projet et qu'aucune décision n'a été prise.

M. Jean Dorthe estime que le Conseil communal n'a pas assez communiqué, il cite « vous n'avez pas communiqué, ça c'est grave de votre part. Par rapport à tout ce qui s'est passé avant, y a un manque de communication total, je suis désolé, mais je le dis, un vrai manque de communication ».

M. Valentin Dougoud souhaite savoir à combien se chiffre l'étude de fusion pour les deux communes.

Mme Colette Pache répond que l'étude n'a pas encore été chiffrée étant donné qu'il en est à l'état de projet.

M. Valentin Dougoud fait remarquer qu'il y a un problème au niveau financier.

M. Bertrand Godel répond que l'assemblée communale sera convoquée s'il y a des dépenses à faire. A ce jour, aucun frais n'a été généré.

M. Valentin Dougoud remercie M. Bertrand Godel pour cette précision.

M. Jean Dorthe abonde « il n'y a rien au budget, ça je vous l'ai dit avant, il n'y a rien au budget, mais vous vous permettez quoi. Il n'y a rien au budget, ça, ça devrait partir pour 2022, je regrette, ça devrait être dans le budget 2022. Je ne veux pas m'énerver avec ça ou bien, je suis désolé, vous n'avez rien prévu au budget, ce n'est pas normal ».

M. Sébastien Mathys relève qu'il est très partagé sur cette thématique. Il souhaite savoir quelles sont les enjeux futurs auxquels les communes devront faire face. Il tient à faire remarquer que cela fait presque deux ans maintenant que le projet de concept de sécurité a débuté et qu'il faut du temps malgré que la commune, est aujourd'hui, en démocratie directe. Il souligne « je trouve dommage maintenant qu'on a un nouveau souffle, quand je suis arrivé, il y a 4 ans, il y avait dix pelés en assemblée, on est quarante ce soir, cinquante la dernière fois, je me dis qu'il y a un regain d'intérêt pour la vie de notre commune et je trouve cela super positif ». Il s'adresse à M. le Préfet afin d'obtenir des précisions sur les intérêts futurs d'une fusion, ainsi que sur la professionnalisation de l'exécutif à savoir quelles sont les limites des exécutifs aujourd'hui. Il lui semble important que les citoyens obtiennent des réponses afin de pouvoir se préparer à un nouveau modèle législatif, il est important que la population comprenne les enjeux.

Mme Colette Pache précise que tous ces éléments seront exposés dans le détail lors des séances d'information.

M. Willy Schorderet prend la parole en réponse à la demande de M. Sébastien Mathys afin d'apporter quelques précisions sur ce projet de fusion. Il relève « par rapport à la fusion, la question qu'on doit se poser est : Comment seul on arrive encore à remplir les obligations légales ». Il fait remarquer que les nouvelles lois compliquent le travail des administrations et la vie des communes ce qui pousse les communes à créer des collaborations ou des fusions. Il souligne que l'idée du Conseil communal, ce soir, est d'informer les citoyens sur ce projet de fusion et d'entendre les avis de la population. La fusion doit venir de la base et elle doit se préparer avec l'ensemble des citoyens afin de prendre la décision la plus favorable pour la commune. Différentes interrogations se sont posées ce soir, sur lesquelles, le Conseil communal devra mener des discussions et finalement prendre des décisions. Il mentionne que « le Conseil communal constatant, effectivement, une difficulté dans le cadre de la gestion, dans le cadre des lois, il s'est décidé relativement vite. Il relève cependant que « ces questions doivent se poser, elles doivent se poser réellement, parce qu'on ne doit pas se précipiter et puis dans quelques mois, parce qu'on n'a pas toutes les réponses, parce qu'on n'a pas été aussi loin qu'on le voulait, avoir un échec. Finalement, on doit prendre le temps nécessaire pour mener les études. Alors, la concrétisation peut être comme prévu, ça peut être pour 2023 ou ça peut être 2024. A mon point de vue, quand on me pose la question on doit être convaincu d'avoir tous les tenants et

Projet

aboutissants. C'est peut être cette réflexion-là, qu'on doit se faire. Donc peut-être que ça peut se faire relativement rapidement, mais ça demande une organisation et puis l'implication de la population et puis peut-être qu'il faudra prendre du temps. Pour moi la pire des choses serait de ne pas étudier ».

Mme Colette Pache souhaite savoir s'il y a encore des questions. L'assemblée n'ayant plus de question et remarque à ce sujet, Mme Colette Pache remercie l'ensemble des personnes présentent pour l'écoute.

Le Vice-Syndic remercie Mme Colette Pache pour les explications, et mentionne que le Conseil communal a pris note des remarques.

- **La parole est maintenant laissée aux citoyens**

M. Bernard Dougoud rappelle que lors de la dernière assemblée communale, il a dû insister très fortement, pour que la commune prenne contact avec les Services de l'état au sujet de la conduite de l'arrêt qui amène une grande quantité d'eau sur leur place, étant donné qu'elle a été prolongée jusqu'au-dessus de l'arrêt et qui a provoqué les inondations importantes en 2020 dans le centre du village. Il souhaite savoir si le Conseil communal a fait le nécessaire car ne souhaite pas se retrouver dans une situation similaire cette année. Il cite « il faut prendre le taureau par les cornes et il faut trouver une solution pour l'évacuation des eaux du canton notamment, mais pas que, aussi de la commune. J'ai eu contact avec les Services de l'Etat à l'époque et ils m'ont demandé d'essayer que la commune prenne contact avec eux, raison pour laquelle j'ai fait cette intervention insistante lors de la dernière assemblée et je voudrais savoir par quoi ça en est car il y a urgence. Merci ».

M. Claude Conus confirme à M. Bernard Dougoud qu'il a eu contact avec M. Chanez du Service des ponts et chaussées. Il relève que des solutions pourraient être trouvées dans le cadre du projet ValTraLoc qui fait partie de l'étude du concept de sécurité. M. Claude Conus explique que le problème viendrait de l'arrivée d'eau du chemin d'En-Sales qui freinerait le débit qui vient depuis le côté de l'arrêt.

M. Bernard Dougoud remercie M. Claude Conus d'avoir fait le nécessaire et espère qu'une solution sera trouvée.

M. Raphaël Maccaud souhaite faire part au Conseil communal de la construction sauvage d'une antenne radio à Eschiens et demande si la commune a un moyen d'intervenir étant donné qu'elle n'a pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

M. Willy Schorderet se permet de répondre à cette question et mentionne que si cette construction n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire, la commune peut dénoncer la construction illicite à la Préfecture qui arrêtera les travaux.

M. Raphaël Maccaud précise que les travaux ont débuté aujourd'hui et précise qu'il s'agit d'un pilier en béton avec une antenne d'environ 15 mètres de haut.

M. Willy Schorderet propose à M. Raphaël Maccaud de donner les informations utiles pour que la commune puisse faire le nécessaire.

M. Claude Conus précise qu'une demande de renseignement avait été faite auprès de l'administration communale mais qu'aucune demande de permis n'a été déposée auprès de la commune pour l'installation d'une antenne. M. Claude Conus confirme que la commune va intervenir.

M. Sébastien Wirz souhaite savoir si la demande faite lors de la dernière assemblée communale concernant la pose d'un défibrillateur a été traitée.

M. Bertrand Godel confirme que cette demande est toujours dans les suspens du Conseil communal et qu'elle n'a pas été traitée à ce jour.

Mme Colette Pache confirme que cette demande n'est pas oubliée.

Projet

M. Sébastien Wirz informe le Conseil communal que selon une information obtenue par les citoyens d'Eschiens, la déchetterie de Rue ouvrirait à nouveau ce jeudi 22 avril 2021. Il relève qu'apparemment la commune a été avisée à deux reprises.

Mme Déborah Gilliard-Schiliro confirme qu'elle n'a pas reçu d'information à ce sujet. Elle mentionne qu'elle a pris contact, il y a plusieurs jours, avec M. Denis Orange, conseiller communal de Rue, à savoir s'il y avait une information qui devait être intégrée au bulletin communal qui sera distribué ces prochains jours aux citoyens d'Ecublens. M. Denis Orange a confirmé qu'il n'y avait aucune nouvelle information aux sujets des mesures relatives aux déchetteries.

M. Sébastien Wirz relève que cette information a été transmise par M. Bernard Héritier. Il demande que cette information soit clarifiée et transmise aux citoyens.

M. Sébastien Mathys informe les membres du Conseil communal qu'il a constaté qu'une antenne a été installée le long de la voie ferrée et s'interroge sur cette antenne, à savoir si c'est une antenne 5G et si la commune a été mise devant le fait accompli.

M. Claude Conus répond que ce projet avait été mis à l'enquête publique, il y a quelques années en arrière et précise qu'il s'agit d'une antenne 2G installée pour le pilotage des trains. Cette antenne a été installée en raison de la suppression de la 2G par l'entreprise Swisscom, les CFF ont donc dû palier à ce problème car tous les trains fonctionnent avec la 2G, ils ont donc dû créer leur propre réseau.

M. Sébastien Mathys souhaite s'assurer qu'il n'y a pas de risque qu'une antenne 5G soit installée sur ce mât.

M. le Préfet répond à cette question en mentionnant qu'effectivement diverses antennes ont été installées sans autorisation. Depuis ces quelques abus, les demandes d'autorisation pour l'installation d'antennes sont obligatoires. Il précise qu'un permis de construire doit donc être demandé et qui dit permis de construire, dit mise à l'enquête publique, lors de laquelle les citoyens ont la possibilité de faire opposition. Dans le cas où le projet se situe hors de la zone à bâtir, une autorisation spéciale doit être délivrée par la Direction de l'aménagement et des constructions, puis l'octroi du permis de construire est de la compétence des Préfets. Il relève que si les conditions sont remplies, il est difficile de ne pas autoriser ce type de projet. A ce jour, deux cas sont en cours de procédure auprès du Tribunal cantonal, les Préfets ont décidé d'attendre les décisions de l'organe compétent puisque c'est une jurisprudence qui va faire fois.

M. Valentin Dougoud souhaite faire part d'une dernière remarque, au sujet d'un véhicule régulièrement stationné dans l'intersection de l'impasse de la Villeire et du chemin d'En Sales. Il souligne que le parcage des véhicules est interdit à cet endroit et gêne la circulation des automobiles qui sont, alors, contraints de faire un écart. Cet état de fait avait été transmis à M. Bertrand Godel qui a rapidement fait le nécessaire pour remédier à ce problème qui a été réglé en moins de 5 jours. Malheureusement, il informe que cela n'a duré que quelques jours, car la place étant libre d'autres automobiles en ont profité pour parquer à cet endroit. Il relève « je pense que ça va être un éternel recommencement parce que quand y a des visites dans certains quartiers c'est vrai qu'il y a de moins en moins de m2 maintenant par parcelle et il n'y a plus assez de places de parc donc les gens sont bien obligés de trouver des solutions. Il y en a une à l'abri PC, mais c'est malheureusement 150 mètres de plus à marcher et ça use un peu les rotules des gens, donc ils renoncent. Moi je demande juste au Conseil communal, ou au nouveau Conseiller, en espérant qu'il soit aussi efficace que Bertrand, de faire le nécessaire et de poser un panneau « interdiction de parquer » sur ce bout-là comme ça c'est fait en bas. En bas c'était le cas déjà avant, on avait du mal à sortir, c'était dangereux, on ne voyait déjà pas à gauche parce que la vue, ben le mur il est là, et on ne peut rien y faire. A droite, y avait des voitures, on avait mis, en son temps, un panneau d'interdiction de parquer, ça avait réglé le problème. Je demande au nouveau conseiller communal qui va entrer en fonction bientôt, de faire de même, sur l'intersection afin de régler définitivement le problème, s'il vous plaît.

M. Claude Conus et Mme Colette Pache confirment que cette demande a été notée.

M. Sébastien Wirz revient sur l'information relative à la réouverture de la déchetterie de Rue annoncée ce jeudi par M. Bernard Héritier qu'il peut citer et qui confirme avoir transmis cette information à trois reprises

Projet

à M. Jean-Paul Jungo ainsi qu'à l'administration communale. M. Sébastien Wirz fait la lecture du message de M. Bernard Héritier.

M. Jean-Paul Jungo répond que M. Bernard Héritier ne lui a jamais parlé de ce point, cependant il confirme avoir reçu d'autres informations, mais aucune ne concernait la réouverture de la déchetterie de Rue ce jeudi. Il confirme que les diverses demandes faites par M. Bernard Héritier ont été traitées et qu'il s'agissait de la modification de données sur le site internet et l'insertion d'un rappel concernant la détention de la carte déchetterie.

M. Sébastien Wirz informe donc les personnes présentes ce soir, que la déchetterie de Rue va rouvrir ce jeudi 22 avril 2021, la déchetterie de Promasens reprend ses horaires habituels, le mardi et le samedi. Il fait remarquer à M. Jean-Paul Jungo « en tant que responsable de la déchetterie ça serait bien de savoir ».

M. Jean-Paul Jungo confirme.

M. Bertrand Godel propose que la secrétaire prenne contact avec le responsable de la commune de Rue pour faire le point sur cette information.

M. Raphaël Maccaud signale que depuis plusieurs années maintenant et de manière récurrente, il y a des chiens sur la route de Villangeaux et relève que cela est gênant pour les personnes circulant sur ce tronçon et principalement en deux roues. Il souhaite savoir si une solution peut être apportée à ce problème.

Mme Diana friedli propose de répondre à M. Raphaël Maccaud étant propriétaire des chiens et confirme qu'ils rencontrent quelques problèmes pour les gérer, elle souligne que ce sont des chiens de ferme mais assure qu'ils y travaillent. Elle profite de l'occasion pour signaler qu'une chèvre traine également dans le secteur et également sur la route.

M. Sébastien Wirz souhaite signaler que sur la route d'Auboranges à la sortie de la forêt, il a constaté trois nids de poules très dangereux pour la circulation et en particulier pour les deux roues. S'agissant de la route communale sur le secteur d'Auboranges, il demande s'il doit s'adresser à la commune d'Auboranges ou si la commune fait le nécessaire.

M. Bertrand Godel confirme qu'il a également constaté ces nids de poules. Il informe qu'il en a discuté avec M. Wütrich, Conseiller communal d'Auboranges, qui lui a confirmé que le nécessaire sera fait. Il confirme donc que la commune est au courant de cette problématique.

M. Bernard Dougoud tient à remercier le Conseil communal. Il relève « on a assisté à une Assemblée, cette fois, où on nous a écouté, où il n'y a pas eu cette fois un monologue. Chacun a pris la parole, a pu s'exprimer sans avoir des mimiques, même derrière les masques et puis ça j'apprécie hautement. Je voulais remercier le Conseil communal pour la tenue de cette assemblée. Remercier M. le Préfet, son lieutenant et j'apprécie beaucoup une assemblée de ce type-là.

Avant de clore cette assemblée communale, le Syndic profite de ce moment pour présenter les nouveaux membres du Conseil communal qui entreront en fonction après l'assermentation qui aura lieu le 24 avril prochain à Romont. Mme Sandra Dougoud, Monsieur Laurent Dorthe, Monsieur Damien Wenger. Il leur prie de se lever. Ainsi que Colette Pache et lui-même.

Avant de clore cette assemblée, **M. Claude Conus** souhaite remercier tous ses collègues du conseil communal, avec qui il a été agréable et constructif de travailler tout au long de la législature. Il remercie M. Jean-Pierre Vaucher, ancien Syndic, pour l'excellent travail réalisé durant son mandat et la mise à disposition de ses connaissances à l'administration communale. Il remercie M. Jean-Paul Jungo pour ses 15 années passées au conseil communal, 3 législature au service de la commune, ainsi que M. Bertrand Godel qui a passé un peu plus d'une année au sein du Conseil communal. Il tient également à remercier M. Philippe Mouquin qui pour des raisons de santé avait décidé de se démettre de sa fonction de Conseiller communal. Il remercie également Colette avec qui, il tient à relever, qu'il est très agréable de travailler et il se réjouit de continuer cette collaboration lors de la prochaine législature. Le vice-syndic remercie les épouses et époux pour leur patience et l'acceptation des nombreuses absences. Un grand merci au personnel administratif pour leur excellent travail

Projet

et leur disponibilité ainsi qu'à la concierge, Mme Alice et la famille Cavin pour l'excellent travail accompli. Ses remerciements vont également aux membres des diverses commissions communales ; commission financière, commission d'urbanisme et commission de naturalisation pour leur disponibilité envers la commune. Finalement, il remercie M. le Préfet Willy Schorderet et M. Valentin Bard, Lieutenant de Préfet, pour leur présence à cette assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, le vice-syndic remercie les citoyennes et les citoyens présents et il clôt l'assemblée.

Les mesures sanitaires ne permettant pas de se réunir autour d'un verre, le Conseil communal vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

L'assemblée communale se termine à 22h52.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Syndique,
Colette Pache

La Secrétaire,
Déborah Gilliard-Schiliro

Projet